

SERVICE PREVENTION DES RISQUES

Adresse : Maison de l'Université

Courriel : delphine.bourgeois@univ-lyon1.fr

Référence : FF/DB/24-04

RELEVÉ DES AVIS DE LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2024

▪ **Point n°1 - Pour avis : Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint**

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ Jean-Pierre Tisseur et Thomas Blossier sont désignés respectivement secrétaire et secrétaire adjoint pour l'année civile 2024.

▪ **Point n°2 – Pour avis : Approbation du CR de la F3SCT du 26 septembre 2023 à 13h**

9 votes Pour (3 CGT-Sud, 1 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) et 1 abstention (1 FSU) ⇒ Le compte-rendu de la F3SCT du 26 septembre 2023 à 13h est approuvé.

Des représentants des personnels proposent au vote les recommandations suivantes :

Vu l'absence totale ou partielle des relevés des suites pour les séances (pour l'année 2023) des 04 avril (visite IGFL), 26 septembre (expertise DEVU), 13 juin (visite CIRI) - et les conséquences de ce dernier sur celui du 17 octobre qui y renvoie.

Considérant que l'article 98 du décret 2020-1427 précise - comme cela était le cas pour le CHSCT - que : « Les membres des comités doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis. »

La F3SCT demande à être informée des suites données à ses propositions et avis susmentionnés et à connaître les motifs du non-respect du délai réglementaire de 2 mois pour leur communication écrite.

Afin de faciliter la confrontation des propositions et avis de la F3SCT et des suites que le président leur a données, **la F3SCT demande** que les relevés des avis et propositions de la F3SCT apparaissent également dans les répertoires dédiés aux séances, qui sont présents sur l'intranet dans l'espace réservé à ses membres.

Vu la présence d'un additif au rapport d'expertise de la DEVU pour la séance du 26 septembre 2023 et l'ignorance de la plupart des membres de la F3SCT sur son existence.

Vu l'absence du document « Bilan du programme de prévention 2023 » lors de la mise à disposition des documents de travail (le 20 décembre 2023).

La F3SCT demande à être informée immédiatement de chaque nouveau dépôt de document sur l'espace réservé qui lui est dédié sur l'intranet.

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ Les propositions sont retenues.

▪ **Point n°3 – Pour information : Bilan du programme de prévention 2023**

Des représentants des personnels proposent au vote la recommandation suivante :

Considérant que l'article 71 du décret 2020-1427 précise que : « Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs en sont donnés en annexe à ce programme. »

La F3SCT demande à être informée – avant sa séance du 21 mars 2024 – des motifs pour lesquels certaines mesures prévues au programme de prévention 2023 n'ont pas été prises.

6 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT) et 4 abstentions (4 UNSA Education) ⇨ La proposition est retenue.

▪ **Point n°4 – Pour avis : Programme de prévention 2024**

Des représentants des personnels proposent les ajouts suivants au programme de prévention :

Proposition n° 1

Vu le bilan du programme annuel 2023.

La FSSSCT propose d'ajouter au programme annuel de prévention 2024 les actions non réalisées ou à poursuivre du programme annuel de prévention 2023.

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA PRÉVENTION

Proposition n° 2

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention que les commissions locales SST soient recensées et qu'un espace dédié soit présent sur l'intranet pour que les assistants de prévention (AP) puissent y déposer les comptes-rendus de ces commissions et tous documents qu'ils/elles jugent utiles de porter à la connaissance de la FSSSCT.

FORMATION ET INFORMATION DES AGENTS

Proposition n° 3

Vu les impacts des réorganisations des services.

Vu les préconisations issues des rapports de visite du CHSCT.

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention la formation – aux risques psychosociaux notamment – des personnes ayant des responsabilités d'encadrement fonctionnel et/ou hiérarchique et ayant à animer des réorganisations de service. La FSSSCT affirme que cette proposition – refusée l'année passée – est susceptible d'améliorer la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents de l'UCBL.

DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION

Proposition n° 4

Vu le « rapport Gollac » (voir §7 p. 169) qui considère que consulter les collègues et les faire participer aux décisions est une mesure de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS). Vu les orientations stratégiques ministérielles (OSM) pour l'année 2022 et notamment l'axe 2 qui fixe comme objectif la mise en œuvre d'actions de prévention primaire (des RPS notamment).

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention l'organisation d'une consultation de l'ensemble des collègues de l'UCBL sous forme référendaire à chaque grande étape de projet de transformation de l'université. La FSSSCT affirme que cette proposition – refusée l'année passée – est susceptible d'améliorer la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents de l'UCBL.

Proposition n° 5

Vu les impacts des insuffisances de suppléances.

Vu les avis du CT du 11 octobre 2021, du CT du 08 novembre 2021 et du CHSCT du 29 novembre 2021.

Vu l'initiative de création de "personnels volants" au sein de la DRH.

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention la création de postes de titulaires remplaçants. La FSSSCT affirme que cette proposition – refusée l'année passée – est susceptible d'améliorer la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents de l'UCBL.

Proposition n° 6

Vu les impacts des insuffisances de suppléances.

Vu les avis du CT du 11 octobre 2021, du CT du 08 novembre 2021 et du CHSCT du 29 novembre 2021.

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention que la suppléance d'un poste vacant soit réalisée par des personnels contractuels de catégorie et en quotité équivalentes à la personne remplacée. La FSSSCT affirme que cette proposition – refusée l'année passée – est susceptible d'améliorer la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents de l'UCBL.

Proposition n° 7

La FSSSCT propose d'ajouter au programme annuel de prévention la mise en place d'un plan canicule de façon pérenne et anticipée, sans attendre les consignes de la Préfecture.

FONCTIONNEMENT DE LA FSSSCT

Proposition n° 8

La FSSSCT réitère sa proposition d'ajouter au programme annuel de prévention que les recommandations issues des rapports de visites (et enquêtes) soient publiées au même titre que les propositions et avis formulés en séance. La FSSSCT considère que les annexer aux relevés des avis n'est pas une solution pleinement satisfaisante.

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ Les propositions sont retenues.

Des représentants des personnels proposent au vote les recommandations suivantes :

La F3SCT demande que la dématérialisation des registres SST s'accompagne du maintien des registres au format papier.

6 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT) et 4 abstentions (4 UNSA Education) ⇒ La proposition est retenue.

Considérant que l'article 64 du décret 2020-1427 précise que : « La formation spécialisée procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel [...] ».

La FSSSCT propose d'ajouter au programme annuel de prévention la mise en place d'une solution pour qu'elle soit informée immédiatement de chaque [demande de reconnaissance en] accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

6 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT), 1 vote Contre (1 UNSA Education) et 3 abstentions (3 UNSA Education) ⇒ La proposition est retenue.

La F3SCT entend que les mesures supplémentaires proposées ce jour soient intégrées dans le programme de prévention 2024 et **propose** que ce dernier apparaisse dans l'espace « documents de travail F3SCT » présent sur l'intranet.

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ La proposition est retenue.

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ Le programme de prévention 2024 est approuvé.

▪ **Point n°5 – Pour avis : Programme des visites de la F3SCT**

Les représentants des personnels proposent le programme de visite suivant :

- SCEL
- Agence Comptable
- Laboratoire Microbiologie Adaptation et Pathogénie
- DRH

10 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT, 4 UNSA Education) ⇒ Le programme de visite est approuvé.

▪ **Point n°7 – Pour information : Suivi des actions prévues et en cours et examen des suites**

Des représentants des personnels proposent au vote la recommandation suivante :

Vu les difficultés rencontrées par certains agents pour obtenir une copie de leurs inscriptions dans les registres SST.

La F3SCT propose qu'une consigne périodique rappelle que les agents sont en droit de se voir remettre une copie de leurs inscriptions dans les registres SST avant et après visa du ou de la responsable hiérarchique - et qu'il est souhaitable de le faire systématiquement, sans attendre qu'ils en fassent la demande.

6 votes Pour (3 CGT-Sud, 2 FSU, 1 SGEN-CFDT) et 4 abstentions (4 UNSA Education) ⇒ La proposition est retenue.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2024

Le président de la F3SCT

Frédéric FLEURY

